

| 14 <sup>e</sup> législature                        |   |                                       |
|--|---|---------------------------------------|
| Question n° :<br>24920                             | de Mme Véronique Louwagie<br>(Union pour un Mouvement Populaire - Orne) | Question écrite                       |
| Ministère interrogé > Francophonie                 |   | Ministère attributaire > Francophonie |
| Rubrique > langue française                        | Tête d'analyse > défense et usage                                       | Analyse > Pologne. perspectives       |
| Question publiée au JO le : 23/04/2013 page : 4352 |   |                                       |
| Réponse publiée au JO le : 02/07/2013 page : 6963  |   |                                       |

#### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les éléments contenus dans le dernier rapport de l'observatoire national de la langue française. En effet, il apparaît que la pratique de notre langue est de moins en moins usitée en Pologne. Aussi, souhaiterait-elle connaître les intentions du Gouvernement afin de permettre la pérennité de l'usage de notre langue dans ce pays.

#### Texte de la réponse

Le français est la quatrième langue étrangère enseignée en Pologne (185.000 élèves - 3,5 % des élèves), derrière l'anglais, l'allemand et le russe. Même si on note une réduction des effectifs dans l'apprentissage du français, du fait notamment de la démographie et de la généralisation de l'anglais, on enregistre néanmoins une stabilisation dans l'enseignement secondaire. Grâce à l'action du service culturel de l'Ambassade de France en Pologne, les sections bilingues francophones se sont développées : 35 sont recensées à ce jour sur tout le territoire (contre 8 en 2005), affichant une progression continue de leurs effectifs (plus de 7 % en 2012). En outre, sept établissements ont en cours un projet européen. Une déclaration d'intention relative à la coopération en faveur de l'enseignement de la langue polonaise en France et de la langue française en Pologne devrait être signée prochainement. Depuis 2010, l'Ambassade de France en Pologne concentre son action sur la formation continue des professeurs de français (300 professeurs formés en 2011) et organise chaque été des séjours de jeunes en France, de manière à développer l'attractivité de la langue française dans un pays où le choix va en premier lieu à l'anglais et, ensuite, à l'allemand. Le poste s'efforce de respecter l'équilibre entre les régions, en veillant tout particulièrement à ce que celles où l'apprentissage du français est fragilisé soient bien dotées. De plus, une politique active de soutien et de promotion du français est menée dans le système éducatif et une offre de français « de spécialité » (gestion, commerce, affaires, Europe, etc.) est développée pour les nouveaux apprenants. L'Institut français de Pologne (IFP) compte deux implantations avec des cours de langue à Varsovie et Cracovie. Le réseau des Alliances françaises de Pologne est en cours de restructuration et la future délégation générale de l'Alliance française sera mise en place à l'été 2013, contribuant à une meilleure coordination des actions entre l'IFP et le réseau des Alliances. Le Lycée René-Goscinny de Varsovie est homologué de la Petite Section à la Terminale ; sont scolarisés 751 élèves dont 448 Français. Enfin, la Pologne participe au plan « Le Français dans la diplomatie et la fonction publique » pour la formation des hauts fonctionnaires et diplomates polonais : 3 sessions en 2011, 29 diplomates et fonctionnaires formés, pour un budget total de 19.200 euros. Un mémorandum relatif à la mise en oeuvre d'un programme de formation au français dans l'administration a été signé en 2008 entre la Pologne, la France, la Belgique, le Luxembourg et l'OIF.